



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11/02/2026

### **LE GOUVERNEMENT PUBLIE CE JOUR LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LE CLIMAT : POUR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE POUR TOUS À HORIZON 2030**

L'alimentation est au cœur des objectifs poursuivis en faveur de l'amélioration de la santé des Français, de la résilience des systèmes agricoles et de souveraineté alimentaire, de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation de la biodiversité. Dans ce contexte, le Gouvernement présente la **Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)**.

**Issue des propositions de la Convention citoyenne pour le climat**, la SNANC trouve son fondement dans la **loi Climat et Résilience de 2021**, qui associe désormais alimentation, nutrition et climat.

Cette stratégie nationale marque donc une nouvelle étape dans la transition vers un **modèle alimentaire plus juste, plus sain et plus durable dès 2025**, en rassemblant pour la première fois les politiques de **nutrition, d'alimentation et de climat** au sein d'un cadre unique, cohérent et ambitieux. Elle prolonge les repères nutritionnels familiaux, tel le "cinq fruits et légumes par jour", et les adapte aux enjeux de santé et de climat.

#### **L'alimentation au cœur de la vie et de l'avenir des Français**

L'alimentation est au centre de notre vie quotidienne : elle reflète nos traditions, nos goûts et nos choix et donne lieu à des moments de partage. Mais elle est aussi un enjeu majeur de santé publique, d'équité et de souveraineté.

Aujourd'hui, nos choix alimentaires influencent à la fois notre santé, notre environnement et notre économie. 30% des décès par maladie cardiovasculaire seraient liés à une mauvaise alimentation. Elle représente 24 % de l'empreinte carbone de notre consommation totale, et 16 % de la population française est désormais touchée par la précarité alimentaire.

#### **Une stratégie globale pour une alimentation saine et durable**

La SNANC fixe un **cap clair à horizon 2030** : permettre à tous les Français d'accéder à une alimentation plus saine, plus durable et plus locale, tout en renforçant la **souveraineté agricole et alimentaire** du pays. Cette stratégie associe l'ensemble des acteurs, en Hexagone et dans les territoires ultramarins – institutions, collectivités, filières agricoles, entreprises, associations et citoyens – pour **transformer durablement les systèmes alimentaires**. Elle s'articule avec les autres plans nationaux liés à l'alimentation

et à la nutrition. Elle repose aussi sur des actions destinées à renforcer la politique publique de l'alimentation en améliorant l'environnement alimentaire des Français. En particulier, elle reprend l'engagement du Premier ministre : la restauration collective relevant de l'Etat, de ses établissements et des entreprises publiques privilégiera les circuits courts et écartera fermement l'achat de denrées alimentaires non européenne.

La SNANC a été **coconstruite avec les citoyens et les acteurs du secteur. Elle s'appuie sur une large consultation** : plus de 4 000 contributions ont été recueillies dans le cadre d'une convention citoyenne, ainsi que l'avis de 4 instances consultatives.

Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuiera sur les différents plans nationaux thématiques liés à l'alimentation et à la nutrition, en particulier les futures éditions du Programme national pour l'alimentation (PNA) et du Programme national nutrition santé (PNNS).

**Monique Barbut**, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, et des Négociations Internationales sur le Climat et la Nature a déclaré : *« Mieux manger, c'est agir pour la planète, notre santé, et soutenir une agriculture de qualité : en choisissant des produits locaux et durables, nous réduisons notre empreinte carbone, protégeons la biodiversité et valorisons le travail de nos agriculteurs. Avec cette stratégie, l'écologie s'invite concrètement dans nos assiettes. »*

**Annie Genevard**, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a déclaré : *« La SNANC marque une nouvelle étape dans la transition vers une alimentation saine et durable pour tous. Elle présente des objectifs clairs à horizon 2030 et des actions concrètes pour les atteindre. Il s'agit d'une étape importante pour renforcer notre souveraineté alimentaire en agissant sur le comportement des consommateurs, notamment pour promouvoir des débouchés à la production agricole durable et de qualité issue de nos territoires. »*

**Stéphanie Rist**, Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a déclaré : *« La prévention, c'est le cœur de notre action pour améliorer durablement la santé des Français. Agir sur les déterminants de santé, c'est agir pour prévenir l'apparition de la maladie. L'alimentation, l'activité physique ou encore la lutte contre la sédentarité sont des leviers puissants pour réduire les risques de maladies chroniques et préserver l'autonomie tout au long de la vie. Avec la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, nous affirmons une ambition : permettre à chacun d'adopter des comportements favorables à sa santé, tout en protégeant notre environnement. Prévenir, c'est donner à chaque citoyen les moyens d'être acteur de sa santé et de celle des générations futures. »*

Retrouvez en ligne :

- [La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat \(SNANC\)](#)

#### LES 14 ACTIONS PHARES DE LA SNANC :

- **Communiquer et sensibiliser sur une alimentation « saine et durable »** intégrant l'ensemble des dimensions associées identifiées dans le cadre de la SNANC
- **Faire des projets alimentaires territoriaux des leviers de transition des territoires**, en renforçant de manière systémique leurs critères de reconnaissance, sur l'ensemble des dimensions (économie, environnement, justice sociale et santé). Les conditions de reconnaissance et de financement seront progressivement renforcées de manière concertée dans le cadre d'une gouvernance interministérielle des projets alimentaires territoriaux.

- **Imposer dans la loi la transparence des pourcentages d'achats de produits « durables et de qualité »** dans les achats annuels des distributeurs et de la restauration commerciale.
- **Améliorer la durabilité et la composition nutritionnelle de l'offre alimentaire à travers des seuils maximaux en sel, sucres, gras, et minimaux en fibres** pour les aliments les plus contributeurs, sur la base d'accords collectifs révisés.
- **Encadrer réglementairement pour la première fois la qualité nutritionnelle des repas servis dans les établissements de la petite enfance, EHPAD,** en cohérence avec les nouvelles recommandations nutritionnelles.
- **Poursuivre l'accompagnement de la restauration collective vers l'atteinte des objectifs existants** (notamment l'atteinte des 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de Bio), en particulier à travers un accompagnement financier pour les cantines rurales et en assurant l'exemplarité de l'État, notamment en privilégiant les circuits courts et écartant fermement l'achat de denrées alimentaires non européennes.
- **Réduire efficacement l'exposition des enfants et des adolescents aux publicités et parrainages pour des produits trop gras, sucrés, salés, sur les différents médias (traditionnels et numériques),** notamment par la mise en œuvre de la Charte alimentaire 2025-2029 et le règlement européen sur les services numériques, et promouvoir dans ce cadre les produits durables et de qualité. En cas d'insuffisance des dispositions volontaires, une mesure réglementaire d'encadrement du marketing alimentaire dans les médias sera envisagée.
- **Amplifier les actions en nutrition et améliorer l'environnement alimentaire et d'activité physique au sein des collectivités, des entreprises et des administrations publiques par le développement de la Charte d'engagements du PNNS,** avec l'engagement exemplaire de l'administration de l'État pour améliorer cet environnement pour ses agents.
- **Améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de l'aide alimentaire** et soutenir les projets locaux de solidarité (Programme « Mieux manger pour tous »).
- **Renforcer l'application du cadre législatif de lutte contre le gaspillage alimentaire** en déployant des contrôles coordonnés auprès de l'ensemble des opérateurs concernés.
- **Promouvoir les mobilités actives durables** notamment pour les jeunes, intégrant la pratique de la marche et du vélo comme vecteur de bien-être physique et mental, dans une approche globale d'alimentation saine et de modes vie durables.
- **Expérimenter les modalités de l'extension de l'usage volontaire du Nutri-Score** aux denrées non pré-emballées et à la restauration hors foyer pour des choix éclairés favorables à la santé.
- **Après une phase concertée de développement, déployer l'affichage environnemental volontaire encadré pour les produits alimentaires mis sur le marché.**
- **Objectiver les critères environnementaux des cahiers des charges et labels privés,** ainsi que les pratiques et impacts qui en découlent, en vue de leur futur encadrement dans le cadre de la directive européenne sur les allégations environnementales.

## **Contact presse :**

**Service presse de Monique Barbut,  
ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations  
internationales sur le climat et la nature**

Tél : 01 40 81 78 65

Mél : [presse.mtebnicn@ecologie.gouv.fr](mailto:presse.mtebnicn@ecologie.gouv.fr)

**Service presse d'Annie Genevard,  
ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté**

Tél : 01 49 55 60 11

Mél : [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

**Service presse de Stéphanie Rist,  
ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Mél : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)